

CREISSELS, Saint-Martin, 2021

En amont de la construction d'un complexe sportif (extension des tennis) dans un secteur particulièrement sensible en données archéologiques à l'est de la commune de Creissels (Aveyron), il convenait de réaliser un diagnostic archéologique préalable, mené par la Direction de l'archéologie de l'Aveyron.

I Le secteur Saint-Martin/Raujolles sur la commune de Creissels

La commune de Creissels recèle plusieurs gisements archéologiques mentionnés dans la Carte archéologique de la Gaule parue pour le département de l'Aveyron en 2011. Nous ne reprendrons ici que les références relatives au Cirque du Boundoulaou dans le périmètre duquel se trouve la parcelle diagnostiquée.

Dans la falaise septentrionale du plateau du Larzac s'ouvre la grotte-résurgence éponyme du Boundoulaou. Cette dernière a fait l'objet de trois opérations, explorations et fouilles. La première exploration revient à Édouard-Alfred Martel en 1892, avec une approche spéléologique. Viennent ensuite Louis Balsan en 1931-1933, Raymond Rouquet et André Soutou en 1960-1963. Les vestiges d'occupation de la grotte couvrent une large période du Premier âge du Fer à l'Antiquité tardive. La grotte est assimilée à la Roque de Pris mentionnée dans un acte du cartulaire de Conques de février 801.

En 1981, aux pieds des falaises et de la grotte du Boundoulaou, au lieu-dit Saint-Martin, le projet de création d'un complexe de tennis a permis la mise au jour d'une chapelle et d'un espace funéraire. Les opérations, menées par Alain Vernhet, ont ainsi précisé l'emplacement de l'église Saint-Martin auprès de laquelle Raymond VII, comte de Toulouse, aurait rédigé son testament. Une intervention qui mettra en évidence les indices d'une occupation romaine sur le site. Une autre opération menée en 1996 par Jean Pujol, à l'ouest de l'église, démontrera l'extension de l'espace funéraire et en proposera les limites.

Outre le cirque du Boundoulaou au sud, le lieu-dit Saint-Martin est bordé à l'est par le Puech de Fayssels au sommet duquel les vestiges effondrés d'un rempart pourraient indiquer l'existence d'une enceinte fortifiée dont la période d'édification est délicate à préciser. L'occupation du site se poursuivrait jusqu'au II^e s. de n. è.

Enfin, nous devons signaler au nord de cette zone, au bord de la route départementale 992 à l'emplacement de l'actuelle zone d'activité, la mise au jour d'une *villa*.

Du XIX^e siècle aux années 1980, diverses découvertes de surface trahissaient la présence de vestiges antiques. Mais ce sont les fouilles «de sauvetage» réalisées par Jean Pujol en décembre 1989 et en août 1997 qui ont permis de mieux cerner le gisement regroupant un habitat du I^{er} s. de n. è. et des installations sidérurgiques datées des II^e et III^e siècles. Plusieurs observations ultérieures ont complété la connaissance de cette *villa rustica*.

II Le diagnostic archéologique

L'aménagement sportif devait être implanté au nord de la parcelle sur laquelle avait été mise au jour la chapelle en 1981.

L'emprise concernée par le diagnostic représentait une surface de 4 927 m².

L'opération s'est déroulée du 03 au 07 mai 2021. Vingt-cinq tranchées, de deux mètres de large pour des longueurs variables de 10 m à 20 m ont été implantées selon un axe nord-sud. La superficie diagnostiquée s'élève à 480 m².

La Communauté de communes Millau Grands Causses n'a pas souhaité poursuivre son projet.

III Résultats du diagnostic

Sur les vingt-cinq sondages, seule la tranchée 01 présentait un intérêt archéologique. Deux sépultures sont apparues dans la berme est mais malheureusement en partie détruites par le godet de la pelle mécanique. Il s'agissait de deux sépultures en bâtière de dalles de calcaire orientées est-ouest, la tête du sujet placée à l'ouest. Deux sujets immatures ont été mis au jour et observés en position anatomique. Les datations par radiocarbone obtenues pour ces deux sépultures nous donnent des intervalles chronologiques entre 783 et 979 de n. è. pour la sépulture 01 et entre 784 et 981 de n. è. pour la sépulture 02.

Ces datations sont conformes aux conclusions retenues lors de la fouille de 1981. De plus, ces deux sépultures ont permis de confirmer la limite nord de l'emprise funéraire telle qu'elle avait été avancée par Jean Pujol en 1996.

Christophe SAINT-PIERRE

Légende des figures

Fig. 1 : Plan d'ensemble des sondages (cliché DAA).

Fig. 2 : Vue des sépultures dans la berme est de la tranchée 01 (cliché DAA).

Fig. 3 : Détail des deux sépultures (cliché DAA).